

EDITION 04/2018

Commune de Surpierre
Rte de Granges 5
1527 Villeneuve

www.surpierre-fr.ch

Tél : 026 668 10 20
Courriel : secretariat@surpierre-fr.ch

GUIDE PRATIQUE DE LA GESTION DES DECHETS



HORAIRES D'OUVERTURE
de la déchetterie à Surpierre

le mercredi de 17h30 à 18h30

le samedi de 10h à 11h30

TABLE DES MATIERES

1.	COLLECTE DES DÉCHETS USUELS	4
1.1	Déchets urbains.....	4
1.2	Déchets organiques	5
1.3	Papier et carton	5
1.4	Vieux métaux.....	6
1.5	Verres bouteilles	6
1.6	Bouteilles PET	7
1.7	Aluminium et fer blanc	7
1.8	Habits et chaussures	8
1.9	Huiles usées	9
1.10	Electroménager, appareil électrique, bureautique et électronique	9
1.11	Piles et accus	10
1.12	Ampoules et néons	11
1.13	Capsules en aluminium	11
1.14	Déchets minéraux.....	12
1.15	Déchets spéciaux.....	12
2.	COLLECTE HORS DÉCHETTERIE OU POINTS DE COLLECTE USUELS	13
2.1	Collecte des déchets encombrants et du bois traité.....	13
2.2	Collecte des branchages_(diamètre inférieur à 10 cm)	14

1. COLLECTE DES DÉCHETS USUELS

1.1 DÉCHETS URBAINS



Déchetterie de Surpierre



Benne compactante de Villeneuve



Les déchets urbains représentent la part des déchets qui ne peut pas être recyclée. Les ordures sont brûlées à l'usine d'incinération SAIDF SA à Posieux.

Ces déchets sont collectés par des bennes compactantes et pesés. L'utilisateur se voit débiter le montant au prorata de la taxe au poids définie dans l'annexe du règlement communal relatif à la gestion des déchets.

En cas de panne de la benne, le détenteur doit reprendre ses déchets. Il n'est pas autorisé à les déposer aux abords de la benne. Tout dépôt est interprété comme un dépôt sauvage de déchets et est sanctionné par une amende conformément au règlement précité.

Les compacteurs sont accessibles en libre-service de 6h00 à 20h00.

Les sacs poubelle **fermés** de 35, 60, 110 litres peuvent être déposés comme suit :

- ▶ 3 x 35 L par pesée
- ▶ 2 x 60 L par pesée
- ▶ 1 x 110 L par pesée

Attention, lorsque le solde de la carte atteint CHF 5.00, le compacteur n'accepte plus de fonctionner.

Recommandation : ne laissez pas la carte visible sur votre pare-brise ou au soleil, car celle-ci peut se voiler et devra être changée. Il vous en coûtera alors CHF 20.00.

Les cartes à puce rechargeables sont à acheter et à recharger (montant minimum CHF 20.00) au bureau communal durant les horaires d'ouverture.

1.2 DÉCHETS ORGANIQUES



Dépôt chez M.Catillaz, Chemin de la Maladeire



Les déchets organiques ou "déchets verts" sont les matériaux d'origine végétale provenant de la cuisine et du jardin. Ils sont biodégradables et se décomposent.

ADMIS		Gazon, feuilles mortes, épluchures de légumes, pelures de fruits, marc de café et thé, coquilles d'œuf, fleurs fanées et plantes vertes.
NON ADMIS		Déchets urbains, emballages, sacs en plastique, litière de chat, crottes de chien, sacs d'aspirateur, mouchoirs en papier, couches, restes de nourriture cuite, viande, papiers, métaux, textiles, produits chimiques, branchage, etc.

1.3 PAPIER ET CARTON



Déchetterie de Surpierre



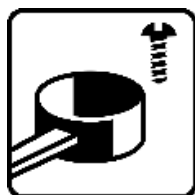
Le papier et le carton représentent une grande part des déchets que nous produisons tous les jours. Le recyclage des vieux papiers et cartons permet d'économiser des ressources et de préserver les forêts.

ADMIS		Vieux papiers, cartons, journaux, magazines, enveloppes, etc.
NON ADMIS		Mouchoirs en papier, serviettes en papier, nappes en papier, emballages de sandwiches, etc. Briques de boissons diverses Classeurs
BON A SAVOIR		Les cartons et les papiers peuvent être mélangés.

1.4 VIEUX MÉTAUX



Déchetterie de Surpierre



Les métaux usagés se subdivisent en métaux ferreux (y compris le fer traité en surface) et en métaux non ferreux (métaux de transition : cuivre et alliages de cuivre ; métaux gris : plomb, zinc, étain, aluminium ; métaux nobles : or, argent). Les métaux ferreux sont magnétiques.

Le recyclage des vieux métaux est judicieux d'un point de vue écologique car il contribue à préserver les ressources naturelles qui sont limitées. La demande des industries de production et de transformation est toujours plus grande.

ADMIS		Objets métalliques et ferreux : cadres de vélo, casseroles, diverses pièces en métal, etc.
NON ADMIS		Moteurs à benzine (motos, vélomoteurs, tondeuses à gazon, etc.), bonbonnes à gaz, extincteurs.
BON A SAVOIR		Enlevez les matériaux non-métalliques !

1.5 VERRES BOUTEILLES



Déchetterie de Surpierre



Les Suisses sont les champions du monde du recyclage du verre ! Plus de 95 % des bouteilles sont recyclées.
Le verre est constitué de 70 % de silice ou sable de quartz auquel on ajoute d'autres composants et des colorants pour obtenir des bouteilles de différentes couleurs.

La majorité du verre usagé sert à produire de nouvelles bouteilles, ce qui permet d'économiser de l'énergie et des ressources. Le verre peut être recyclé indéfiniment sans perdre ses qualités.

ADMIS		Bouteilles en verre de différentes couleurs
NON ADMIS		Verres et vaisselle en verre, vitres, céramiques (voir déchets minéraux).
BON A SAVOIR		Retirez les bouchons et les capsules ! Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes en papier. Videz et rincez les bouteilles et les bocaux !

1.6 BOUTEILLES PET



Déchetterie de Surpierre



ADMIS		Uniquement les bouteilles de boissons transparentes portant le logo "PET" officiel PETRecycling
NON ADMIS		Bouteilles : <ul style="list-style-type: none">- d'huile et de vinaigre- de cosmétiques : shampoings, produits de douche, etc.- de produits de nettoyage- de lait en plastique blanc Matières d'emballage
BON A SAVOIR		Ecraser les bouteilles PET avant de les mettre dans le conteneur permet une économie de place et diminue les transports et l'énergie.

1.7 ALUMINIUM ET FER BLANC






Déchetterie de Surpierre



Les boîtes en fer blanc et aluminium peuvent être recyclées dans les mêmes conteneurs. Les entreprises de récupération séparent les deux métaux à l'aide d'un séparateur magnétique. Le fer blanc est ensuite acheminé vers l'usine de recyclage où il est fondu. L'acier sert quant à lui à produire de nouvelles boîtes ou des matériaux tels que des poêles à frire et des outils.

L'aluminium collecté est transporté dans une fonderie d'aluminium. Il sert, sans perte de qualité, à la fabrication de nouveaux produits en aluminium tels que les canettes de boissons ou encore pièces de voitures. Chaque emballage en aluminium ramassé contribue à économiser de l'aluminium primaire et de l'énergie.

ADMIS		Fer blanc : boîtes de conserve Aluminium : canettes de boissons, papier d'aluminium du ménage, barquettes de nourriture pour chiens/chats, tubes en aluminium (ex. moutarde).
NON ADMIS		Emballages constitués de matière mélangée aluminium / plastique / papier Par ex. : papiers d'emballage de beurre ou cigarettes, sachets de potages, purée, café, thé, bouteilles et cartouches de gaz
BON A SAVOIR		Enlevez les restes de nourriture et le papier ! Rincez et écrasez les boîtes !

1.8 HABITS ET CHAUSSURES



Déchetterie de Surpierre






Le recyclage des vêtements et textiles permet d'économiser les ressources qui sont nécessaires à la fabrication de nouveaux tissus.

En Suisse, le volume annuel des habits collectés atteint 40'000 tonnes environ. Aujourd'hui en Suisse, 50 % des textiles sont recyclés.

La collecte se fait soit par des sacs spéciaux distribués dans les ménages en Suisse, soit dans les conteneurs placés dans les points de récolte.

Les vêtements et chaussures récoltés sont soigneusement triés. Les habits en bon état sont revendus dans des magasins de seconde main.

Une partie des textiles est transformée en chiffons.

ADMIS		Vêtements pour dames, messieurs et enfants, propres et encore portables, vêtements en cuir et fourrures Chaussures propres et en bon état (attachées par paire) Linge de table, literie et linge de maison Sous-vêtements et chaussettes propres Ceintures et sacs Duvets et oreillers
NON ADMIS		Textiles et vêtements sales et en mauvais état Restes et déchets de tissu Matelas, rembourrages, tapis, isolants Chaussures de ski, patins & rollers, bottes en caoutchouc, chaussures isolées.
BON A SAVOIR		Déposez les habits en état propre et les chaussures attachées par paire dans un sac fermé !

1.9 HUILES USÉES



Déchetterie de Surpierre



Les huiles usées ne doivent en aucun cas être versées dans les toilettes ou l'évier. Elles bouchent les canalisations, perturbent gravement la bonne marche des stations d'épuration et nuisent à la qualité de l'eau.

Les huiles usées collectées sont reprises par des entreprises spécialisées et brûlées dans des fours spéciaux.

ADMIS		Huiles minérales et végétales (séparées.)
BON A SAVOIR		Videz le contenu dans les récipients prévus à cet effet !

1.10 ELECTROMÉNAGER, APPAREIL ÉLECTRIQUE, BUREAUTIQUE ET ÉLECTRONIQUE




Déchetterie de Surpierre



Les appareils ménagers, électriques, électronique et la bureautique contiennent des métaux lourds tels que cuivre, fer, plomb, zinc ou cadmium ainsi que d'autres substances qui peuvent être dangereuses pour l'environnement. Le recyclage permet de revaloriser les métaux et éviter la pollution de la nature par des substances toxiques.

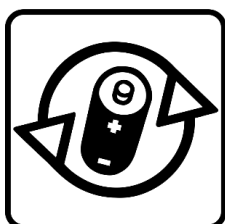
Tous les appareils peuvent être rendus gratuitement dans un magasin de matériel électronique ou à la déchetterie communale. Le recyclage est financé par une taxe anticipée de recyclage (TAR) que le consommateur paie en achetant l'appareil.

ADMIS		<p><u>Electroménager :</u> Four, frigo, lave-linge, lave-vaisselle, etc.</p> <p><u>Petit électroménager et appareil électrique :</u> Sèche-cheveux, brosses à dents électriques, grille-pain, mixers, outils, appareils de bricolage, scies électriques, ponceuses, jouets électriques, etc.</p> <p><u>Bureautique :</u> Ordinateurs, écrans, claviers, imprimantes, scanners, fax, etc.</p> <p><u>Electronique :</u> Téléviseurs, radios, chaînes stéréo, haut-parleurs, caméscopes, appareils photos, lecteurs CD et DVD, baladeurs, jeux électroniques, téléphones fixes et portables, modems, router, etc.</p>
-------	---	--

1.11 PILES ET ACCUS





Déchetterie de Surpierre



Les piles sont des petits générateurs portables d'énergie électrique. Elles contiennent des métaux lourds, tels que le plomb, le cadmium ou le mercure et appartiennent à la catégorie des déchets spéciaux. Si on ne les élimine pas correctement, ces substances polluent l'environnement.

Les métaux lourds sont pourtant de précieuses matières premières qui peuvent être remises en valeur par le recyclage des piles.

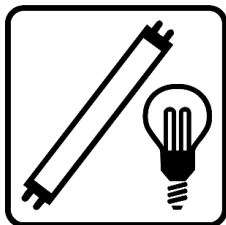
Les piles doivent être retournées aux points de vente ou à la déchetterie communale.




ADMIS		Piles classiques, piles rechargeables, piles boutons, accumulateurs.
BON A SAVOIR		Retirez les piles intégrées à de nombreux objets avant de jeter l'appareil ! Ne jetez pas vos piles dans les ordures ménagères ou la nature - les métaux lourds ne se dégradent pas et contaminent le sol, l'eau et l'air.

1.12 AMPOULES ET NÉONS



Déchetterie de Surpierre



ADMIS		Toutes les ampoules et les tubes néons.	 
-------	---	---	---

1.13 CAPSULES EN ALUMINIUM





Déchetterie de Surpierre



Les capsules de café Nespresso usagées sont revalorisées par le recyclage. Dans l'entreprise spécialisée, l'aluminium et le marc de café sont séparés.

Le recyclage de l'aluminium permet un gain de 95 % d'énergie par rapport à l'aluminium de première fusion – la refonte de l'aluminium ne nécessite que 5 % de l'énergie nécessaire à sa production.

Par ailleurs, les capsules Nespresso sont fabriquées avec 80 à 90 % d'aluminium recyclé. La revalorisation du marc de café réduit quant à elle la quantité de déchets et sert à la fabrication de fertilisant naturel (notamment sous forme de compost).

ADMIS		Capsules de café et thé recyclables (uniquement de marques Nespresso et Nestlé).
NON ADMIS		Capsules d'autres marques

1.14 DÉCHETS MINÉRAUX



Déchetterie de Surpierre



Comme déchets minéraux sont considérés des matériaux constitués de composés minéraux qui ne subissent aucune modification chimique dangereuse tels que la porcelaine, la céramique et le verre.

Les déchets minéraux sont éliminés dans une décharge spéciale prévue à cet effet.

ADMIS		Céramique, porcelaine, pots de fleurs, etc. Verre : vitres, verres à boissons, vases, saladiers
NON ADMIS		Appareils sanitaires (WC, lavabo, etc.) Déchets de chantier : béton, pierres, etc. → à éliminer auprès d'une entreprise de recyclage ou en décharge.

1.15 DÉCHETS SPÉCIAUX

Les déchets spéciaux ne sont pas repris par la commune.

Ils doivent être rapportés dans les commerces spécialisés ou éliminés dans une installation spécialisée (CRIDEC : <https://www.cridec.ch/fr/>)



Les déchets spéciaux sont des produits dangereux qui ne doivent pas être éliminés avec les autres ordures. Les fours d'incinération des ordures ménagères ne sont pas adaptés pour ce type de déchets. Si ces derniers arrivent dans les canalisations, ils peuvent causer de graves pollutions des eaux de nos rivières et de nos lacs.

Exemples de déchets spéciaux :

- ▶ Restes de peinture : dispersion, marmoran, peintures synthétiques, etc.
- ▶ Produits phytosanitaires : produits de traitement, engrais chimique, désherbant, etc.
- ▶ Produits ménagers : détergents, anticalcaires, sprays, colles, etc.
- ▶ Déchets chimiques : liquides toxiques, etc.

Attention, ne versez jamais les déchets spéciaux (liquides toxiques, médicaments, etc.) dans les toilettes ou le lavabo !

2. COLLECTE HORS DÉCHETTERIE OU POINTS DE COLLECTE USUELS

2.1 COLLECTE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS ET DU BOIS TRAITÉ



Les objets encombrants sont les objets incinérables trop volumineux pour être éliminés dans les sacs à ordures tels que les vieux meubles, matelas et engins de sport (-> liste non exhaustive !).

Les matériaux non-réutilisables sont amenés à l'usine d'incinération SAIDEF SA.

ADMIS		Vieux meubles, tapis, matelas, etc. (liste non exhaustive) → séparez bois, métal et autres matériaux recyclables → tout est démonté et réduit au volume minimal (à domicile)
NON ADMIS		"Petits" objets pouvant être éliminés dans les sacs à ordures Emballages plastique Déchets de chantier
BON A SAVOIR		Les objets en bon état sont repris par des organisations caritatives telles que : ▶ Coup d'Pouce (http://coupdpouce.ch) ▶ Emmaüs Fribourg (http://www.emmausfribourg.ch/fr)



Les déchets de bois constituent une matière première précieuse pour la fabrication de nouveaux matériaux en bois tels que des panneaux contreplaqués.

ADMIS		Uniquement le bois propre et sec → enlevez les pièces en métal, plastique etc. → tout est démonté et réduit au volume minimal (à domicile)
NON ADMIS		Grandes quantités de bois Bois pourri Déchets de chantier

Volume maximum par ménage et par collecte : 1,5 m³ (déchets encombrants + bois)

La collecte des déchets s'effectue **2 fois par année**.

Le lieu et la date sont communiqués par le biais d'un tout ménage et/ou une insertion dans le journal officiel de la commune « Surpierre Info ».

A cette collecte, seuls les déchets non valorisables encombrants et le bois sont repris.

Les métaux et l'électroménager doivent être éliminés à la déchetterie communale conformément au présent guide.

Le Conseil communal ainsi que les personnes responsables de la collecte ont toute autorité pour refuser certains déchets.

Le Conseil communal, ainsi que les personnes chargées de surveiller la collecte, peuvent exclure toute personne de la collecte pour :

- ▶ non-respect des directives
- ▶ comportement irrespectueux
- ▶ quantités jugées excessives

2.2 COLLECTE DES BRANCHAGES (DIAMÈTRE INFÉRIEUR À 10 CM)

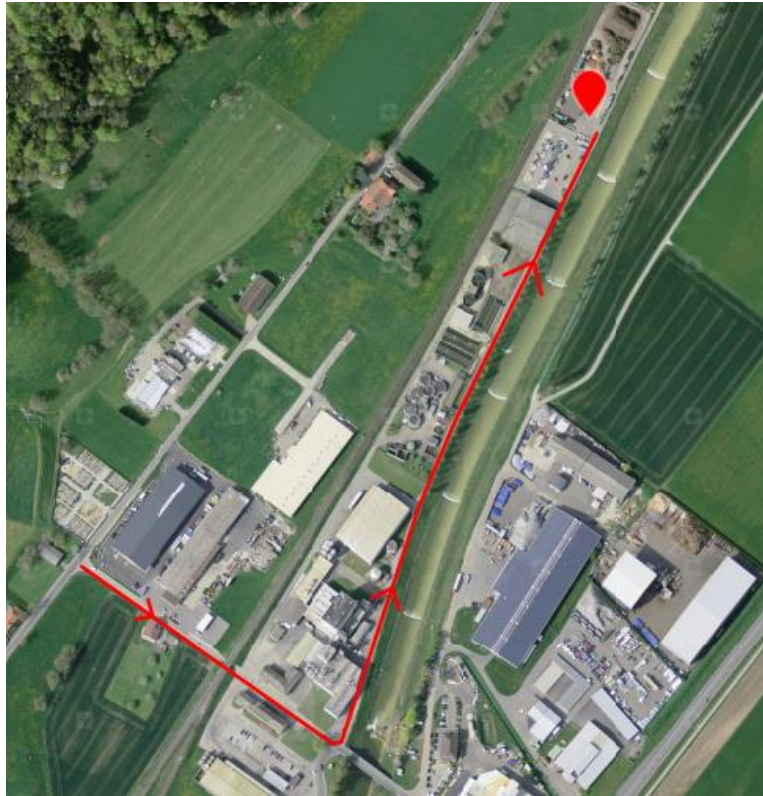
Les branchages sont collectés **2 fois par année** (un samedi après-midi) pour des diamètres inférieurs à 10 cm.

- ▶ 1x en janvier/février
- ▶ 1x en juin/juillet

Les dates exactes sont communiquées par le biais d'un tout ménage et/ou une insertion dans le journal officiel de la commune « Surpierre Info ».



Pour des diamètres supérieurs, le propriétaire doit les éliminer à ses frais par une entreprise spécialisée.

La collecte se fait chez Schmuki SA (Route de la Caséine 5, 1522 Lucens).



Déroulement de la collecte :

- 1) Les branchages sont pesés.
- 2) Prise en charge du coût de la collecte et de l'élimination par la commune jusqu'à 100 kg par ménage.
- 3) Au-delà de 100 kg, le principe du pollueur-payeur est appliqué. Le coût de la collecte et de l'élimination par kg, incombant au citoyen, est communiqué dans la convocation.

ADMIS		Branchage de diamètre inférieur à 10 cm
NON ADMIS		Résidus de taille de vergers Résidus forestiers Résidus de taille de haies agricoles

